

Covid-19 : l'UE face au nouveau variant Omicron, vaccination et solidarité

Publié le 6 décembre 2021

A l'ordre du jour de la réunion hebdomadaire des vingt-sept commissaires le 30 novembre : une troisième dose sera nécessaire à partir du 10 janvier 2022 pour conserver son certificat Covid. Ursula von der Leyen a rappelé l'objectif à atteindre en 2022 : un taux européen de vaccination de 70 %. La présidente a également indiqué que l'UE enverrait 700 millions de doses d'ici juillet prochain à destination des pays à faible revenu.

Alors que le variant Omicron du Covid-19 est de plus en plus détecté en Europe, Ursula von der Leyen a appelé les citoyens de l'Union à faire leur rappel de vaccination d'ici à trois semaines pour enrayer la propagation du virus.

Selon la présidente de la Commission européenne pour déterminer la dangerosité d'omicron, les scientifiques ont besoin de deux à trois semaines. Un délai qu'Ursula von der Leyen appelle à utiliser pour faire progresser la couverture vaccinale.

Si toutefois le variant montrait des signes d'échappement au vaccin, Pfizer devra adapter son sérum en l'espace de cent jours en vertu du contrat qui lie le laboratoire à l'Union européenne.

[>> Télécharger les recommandations du Conseil au format PDF](#)

[>> Consulter les Nouvelles de Bruxelles](#)